

## **Changement au processus des inspections avant le remblayage de la fondation**

Les semelles de poteau et les semelles continues intérieures et extérieures doivent être formées et versées en béton sur un sol non remanié ou compacté avant de demander une inspection avant le remblayage de la fondation. L'enlèvement de la pierre concassée pour former les semelles avec la dalle en béton ne sera plus accepté.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 877.7855.

